

Procès-verbal de l'assemblée sectorielle Viande bovine du 20 mai 2021 – version définitive

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de la 13^{ème} Assemblée sectorielle Filière Viande Bovine Version définitive.
Responsable de la préparation du document	Quentin Legrand - Françoise Bélanger
Date de publication	12/08/21
Validé par	Participants et intervenants
Annexe(s)	Liste des participants + présentations pdf des interventions

II. Ordre du jour

1. Introduction et modalités de réunion.
2. Validation du PV de la 12^{ème} Assemblée sectorielle
3. Président de séance
4. Point Promotion : rapide état des lieux des actions en cours par Amandine Vandeputte
5. Evolution de la filière des bovins viandoux en Wallonie : analyse chiffrée des tendances de ces dernières années
 - a. Jean-Paul Dubois de l'ARSIA
 - b. Antoine Clinquart et Alain Pirlot de la CW3C
 - c. Quentin Legrand du Collège des Producteurs.
6. Présentation de la CW3C et de ses missions par Antoine Clinquart et Alain Pirlot
7. Divers

III. DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE ET VALIDATION DU PV DE L'AS PRECEDENTE

Le PV de la précédente assemblée sectorielle est approuvé à l'unanimité.

Yves-Marie Desbrières (producteur représentant du Collège) assure la présidence de séance et présente les différents thèmes abordés lors de cette assemblée en concertation avec les autres producteurs représentants.

Il a introduit l'assemblée et expliquer le choix des thématiques de la soirée.



La crise du coronavirus a mis en exergue les évolutions de prix significatives que connaît la filière viande bovine en Région wallonne depuis la fin du printemps 2020. Les producteurs élus au Collège des Producteurs ont été interpellé par ces fluctuations, et ont émis le souhait de mieux comprendre cette évolution au regard des évolutions du cheptel belge et des données d'abattages.

La deuxième partie de la réunion concernera le contrôle des classifications carcasse par la région et la CW3C car c'est un sujet important pour les producteurs

IV. Point promotion APAQ-W

Philippe Mattart rappelle le rôle de l'APAQ-W qui est l'Observatoire de la consommation alimentaire sur base d'études de marché depuis fin 2020. Des chiffres et des données permettent d'avoir une vue sur l'ensemble de la consommation. Un investissement de moyens est prévu, avec l'accord du ministre, pour obtenir des données de la consommation afin de définir l'orientation des actions à mener à l'avenir.

Amandine Vandeputte présente les actions de promotion programmées durant l'année structurée sous différentes campagnes : Provacuno – Moments authentiques ; Viande de chez nous ; Je cuisine local. Des partenariats existent avec Vlam et des actions plus ponctuelles avec Belbeef et BlancBleu Promotion par exemple.

Une collaboration existe avec JP Watteyne en tant qu'ambassadeur et d'autres influenceurs pour créer du contenu vidéo et des articles. Diverses actions sont prévues avec des restaurateurs, des écoles de restauration et de boucherie, différents médias. Des recettes à base des différentes viandes seront proposées. Une campagne de sensibilisation est prévue pour le consommateur pour le pousser à connaître l'origine de la viande.

Des journées Fermes Ouvertes, Coq de cristal, Ma Quinzaine locale seront prévues. En collaboration avec le Vlam, une campagne de communication sera réalisée dans les boucheries. L'APAQ-W mettra en place des actions lors de différents events Meat Expo, Steak-frite-salade, Horeca Expo. Des communications auront lieu pendant l'euro également. Des Positions Papers sont en cours d'adaptation au contexte wallon avec l'aide du Collège.

Un livre photo avec des portraits de producteur et une expo itinéraire est en préparation.

L'APAQ-W reste à la disposition des producteurs pour toute information. Le powerpoint présenté par Amandine est disponible en annexe.

V. Evolution de la filière des bovins viandoux en Wallonie

A. Evolution du cheptel des bovins viandoux par Jean-Paul Dubois, directeur de la traçabilité à l'ARSIA

Jean-Paul Dubois présente l'évolution du nombre de troupeaux depuis 1993 tant en Flandre qu'en Wallonie. Les données sont issues de la base de données de SANITEL.

Sans grande surprise, sur **les 10 dernières années** le nombre de détenteurs bovins **a fortement diminué**.

Le nombre de bovins viandoux est passé de 850 000 à 700 000 en Wallonie. En troupeau mixte, cette forte diminution se fait aussi ressentir (120 000 à 90 000 bovins mixtes). Au niveau national, on parle d'une **diminution de 20% du cheptel viandoux**, avec la même tendance pour la Wallonie que pour la Flandre. La diminution est constante d'année en année.



En Wallonie, la tendance de la viande est en diminution depuis 2010. Pour les troupeaux laitiers, la tendance à la diminution est moindre. En Flandre, le cheptel viande a fortement diminué, tandis que le cheptel laitier a augmenté. Malgré une diminution de bovins, le nombre de veau de boucheries (10 000) reste identique chaque année depuis 10 ans. C'est également le cas en Flandre où 200 000 veaux de boucherie sont engraisés chaque année.

L'évolution du nombre de bovins par tranche d'âge, tant en Wallonie qu'en Flandre, montre une diminution dans toutes les classes d'âge. Si on analyse le nombre de naissances entre 2010 et 2020, on est passé de 350 000 à 300 000 veaux viandeux et mixtes. Ce qui représente **une baisse d'environ 14%** et signifie qu'il y a 50 000 animaux en moins qui arrivent dans la filière par rapport à il y a 10 ans.

En ce qui concerne l'effectif viandeux, au niveau des provinces, la diminution est semblable. En ce qui concerne l'effectif laitier, une légère augmentation apparaît pour le Hainaut et la province de Liège.

SANITEL n'enregistre pas de données sur les races des animaux (données qui sont gérées par les herdbooks). Par contre la couleur de la robe de l'animal est encodée. Cela permet d'estimer les évolutions de races. Pour les animaux à **robe bleue et/ou blanche** (principalement des blanc-bleus), une **diminution importante d'environ 40%** sur une échelle de 10 ans a été épinglée en Wallonie. A contrario, sur l'effectif plus petit que représentent les animaux à **robes brunes et grises** (races françaises viandeuses, quelques races laitières également), la tendance est inverse : **une augmentation** du nombre de bovins **de 40%**. Les robes bleues et/ou blanches restent toutefois bien majoritaires dans le cheptel wallon.

En ce qui concerne les échanges à l'importation, le taux est d'environ 1 % d'importation sur pied par rapport au cheptel bovin total. La France et le Grand-Duché du Luxembourg sont les deux pays favoris pour l'origine des importations. Les échanges à l'exportation s'élèvent à 30 000 bovins exportés sur pied ces dernières années.

En Wallonie, on remarque qu'environ **20-25 % des animaux viandeux et mixtes mâles** sont nés et engraisés **en circuit fermé** (sur la même ferme) en région wallonne. Une proportion environ équivalente serait engraisée en Wallonie dans une autre ferme que celle où ils sont nés. En Flandre, la situation est différente si on regarde les déclarations de sortie de troupeaux pour abattages, on voit l'importance de la filière veaux de boucherie dans ces chiffres.

B. Evolution des données d'abattage par la CW3C

Antoine Clinquart, Président de la CW3C

La CW3C collecte et diffuse des données collectées vers les éleveurs (via le site internet et par mail), le SPW et des parties tierces (les volumes d'abattage sont transmis à Quentin pour la Socopro pour apparaître dans la note de l'observatoire des filières agricoles). Rappel du lien : <http://filagri.be/actualites/covid-19-observatoire-des-filieres/>

Alain Pirlot, coordinateur de la CW3C

Il s'agit de bovins abattus en Wallonie et classés (abattus dans des abattoirs qui abattent au moins 75 gros abattoirs par semaine en moyenne). Les petits abattoirs, comme celui de Virton, ne sont pas obligés de communiquer leur volume et donc, ils ne sont pas repris dans ces chiffres.

Le constat est une augmentation du nombre d'abattage depuis 2016 **augmenté** sur une période de 10 ans, passant de 168 000 à 216 000). Ceci est notamment dû à la création de l'abattoir de Mouscron (transfert d'abattages de Flandre vers la Wallonie).



La proportion des **taurillons S** a diminué sur une échelle de 10 ans tandis que la proportion des **vaches viandeuses (S et E)** à elle augmenté. Pour les taurillons, il est constaté un léger tassement depuis les années 2014-2015 (30.2%). La proportion de **réformes laitières (O et P)** a aussi augmenté soutenue par la demande pour l'industrie alimentaire et le fast food depuis 2016. Des effets saisonniers de légère décapitalisation ne sont pas à négliger non plus en fonction des prix et des réserves de fourrages pour les vaches de réformes.

C. Evolution des prix et de la consommation par Quentin Legrand, chargé de mission du Collège des Producteurs pour la filière viande bovine.

Sur base des prix de marchés officiels belges publiés sur le Portail de l'Agriculture wallonne, il ressort que pour **les animaux bien conformés (S et E, principalement des blanc-bleus)**, les prix carcasses ont fort augmenté depuis le confinement lié au covid, ce qui n'est pas le cas pour les animaux moins conformés (U et R).

A la fin mai, **le prix a atteint 5,45€ / kg carcasse pour les taurillons AS2**, alors qu'on était descendu à 4,70€ / kg carcasse juste avant le covid. Ce qui représente une hausse du prix du marché de 75 centimes sur près d'un an. En comparaison sur les 4 années précédentes, le marché affichait un prix relativement stable, sous les 5€.

Pour les vaches (catégorie D), on observe également une hausse de prix, plus lissée. La hausse des prix observée en taurillons mâles s'observe aussi en vaches (S et E), même si elle a été beaucoup plus régulière et plus faible sur un an. Les vaches S2 sont cotées à 5,20€ / kg carcasse et les E2 à 4,70€ / kg carcasse.

Concernant l'analyse des prix pour **les bovins vivants**, on voit que les évolutions (hausse et baisse) sont les mêmes que sur les carcasses sur une échelle de 10 ans ; ce qui confirme **un bon lien** entre les prix des carcasses et celui des animaux vivants, que ce soit en mâles ou en femelles. Les prix ont donc également augmenté depuis le début de la crise du Covid.

Ensuite, en comparant l'évolution sur 15 ans du prix carcasse et celui du prix de l'alimentation animale – sur base du ratio simplifié de la viande bovine calculé par le SPF économie -, il ressort que si les éleveurs touchent plus pour un taurillon ou une vache de réforme en 2021 qu'il y a un an, **l'engraissement coûte aussi beaucoup plus cher** suite à l'augmentation du coût des aliments concentrés, des céréales et de la paille.

L'index calculé par le SPF économie suit l'évolution du coût d'un kilo de croissance pour un bovin à l'engraissement depuis 15 ans et le compare au prix de vente des animaux (en kg carcasse). Le ratio simplifié montre qu'en 15 ans le rapport entre prix des aliments pour l'engraissement et prix de vente des bovins viandeux s'est dégradé et que l'embellie de prix de vente observée depuis par les éleveurs est fortement **atténuée par l'augmentation du coût de l'alimentation**. En cause, les conséquences de la sécheresse et la loi de l'offre et demande sur le marché des céréales, des protéagineux et de la paille. Ce **ratio simplifié s'est donc dégradé** sur les 15 dernières années. Par ailleurs, ce ratio ne tient pas compte d'autres postes de coûts qui ont probablement augmentés durant la même période (investissements mobiliers et immobiliers, frais vétérinaires, carburants, etc.).

La viande bovine est relativement plus consommée à l'extérieur du domicile que les autres viandes. En effet, **1/3 des fréquences de consommation** ont lieu au **restaurant** ou lors de repas festifs. Avec l'arrivée du covid, les confinements, et les restrictions, il y a eu une forte modification des lieux de consommation. La proportion de viande **consommée à la maison** a donc **fortement augmenté** entraînant un déplacement de la consommation de la restauration hors domicile (Horeca, collectivités et événementiel) vers les GMS, boucheries et la vente directe. Cela a entraîné une augmentation de demande pour des animaux mieux conformés, une baisse de la demande en pièces nobles et une hausse de la demande d'haché. La modification de l'équilibre matière lié entraîne une pression à la baisse sur la valorisation de la viande bovine. En effet, **le fragile équilibre matière a été affaibli** pendant les



confinements, suite à une demande très importante en viandes de type « haché », face à une demande plus faible pièces nobles (qui trouvent plus facilement leur place dans l’Horeca).

La demande évolue (produits finis déjà emballés), la diversification de la demande qui induit une nécessité de stocks tampons et le consommateur souhaitant plus de viande hachée et moins de parties nobles, provoque une augmentation des coûts intermédiaires entre le prix carcasse et le prix de vente final.

Le lieu de consommation de la viande bovine est la maison, suivi du restaurant, des repas en famille/amis, sur le lieu de travail/école. La viande bovine est relativement plus consommée à l’extérieur que les autres viandes : 32% des fréquences de consommation dont 20% en RHD.

Bien qu’ils perdent des parts de marché au profit des hard-discounters et des superettes de quartier, les supermarchés et hypermarchés traditionnels conservent leur place de numéro 1 des lieux d’achat de la viande bovine, avec **38 % parts de marché**. Avec la crise covid, la croissance des supérettes de quartier s’est renforcée, tandis que les **bougeries ont perdu 5% du total du volume de vente** en 5 ans, passant à 19% des ventes en volume (tout en conservant presque 23% des parts en valeur).

L’évolution de la consommation de viande en Belgique montre que le consommateur mange de la viande porcine, suivie de viande de volaille, viande bovine et de veau, viande d’autres espèces, abats comestibles, viande ovine et caprine, viande équine. La consommation de viande bovine a diminué ces 10 dernières années en Belgique, mais elle **reste stable sur les 5 dernières années** et se situe aux environs de **10kg de viande commercialisable par an et par personne** sur base des données de bilan d’approvisionnement. La consommation de la viande bovine se stabilise depuis 2016. 95 % des consommateurs belges consomment de la viande, mais la proportion est plus faible chez les 18-34 ans. Il apparaît que la consommation de viande bovine ne devrait pas remonter à l’avenir mais elle ne s’écroule pas.

La **diminution de production nationale** ces dernières années, est certainement influencée par la baisse du cheptel épinglée au travers des données de l’ARSIA. En Wallonie, les abattages ont augmenté, mais au niveau national, on voit une diminution du nombre total d’abattages. Par ailleurs la **balance commerciale** en bovins vivants **s’est dégradée** ces dernières années (en équivalent carcasse et en tenant compte des troupeaux laitiers et des veaux de boucheries également).

Cette **diminution structurelle** de la production corrélée à l’arrivée du covid, a complètement redistribué les cartes en termes de circuits de commercialisation et cela a entraîné une tension sur le marché des animaux bien conformés (mâles et femelles). En conséquence, cela a entraîné une **hausse rapide et significative du prix de ces animaux**.

D. Séance de questions réponses

Les **chiffres d’importation et d’exportation** concernent les animaux d’élevage (bovins sur pieds). Les importations du Grand-duché de Luxembourg sont issues d’éleveurs transfrontaliers. La tendance est très forte concernant la race limousine.

L’effet **sécheresse** a probablement eu un impact sur la diminution du cheptel (à confirmer par les éleveurs).

Une **communication doit être faite auprès des consommateurs** car on leur fait croire que consommer de la viande poulet est plus écologique que de consommer de la viande de bœuf. Le Collège des Producteurs via Celagri, ainsi que l’APAQ-W essaient de faire passer un message positif quant à l’image de l’élevage bovins wallons, qui a été fortement salie.

Concernant les **animaux viandeux de races françaises**, il semble que les animaux de type Blond ou Parthenais ont également profité de la hausse de prix. Qu’en est-t-il ? Il est difficile de distinguer en fonction des prix carcasse



l'appartenance de telle ou telle race. Pour ce qui est des animaux bien conformés, il s'agit des races BBB et BBMixte voire des Blondes d'Aquitaine. Pour les races intermédiaires, cela dépend de la filière.

Quelles seraient les projections par exemple sur 10 ans et donc les stratégies à mettre en place pour le secteur ?

La difficulté de l'exercice est de savoir d'où on vient pour savoir où l'on va. Pour les tendances longues et structurelles, il ne semble pas que l'on va vers de gros changements concernant tant la démographie du cheptel que des éleveurs (difficulté de reprise). Des stratégies doivent être mises en place au niveau du plan de développement, elles proposent des solutions pour redynamiser la filière.

Malgré la qualité des interventions et des présentations, il est dommage de ne pas avoir de **chiffres sur l'ensemble de la Belgique**. Des données existent pour la Flandre, et Socopro pourrait les obtenir et les globaliser. Ces données sont transmises à la Commission européenne, qui elle, fait des données à l'échelle européenne. La réorganisation des différents acteurs économiques influence ces chiffres. Pour les éleveurs transfrontaliers, il est fréquent que des animaux traversent la frontière linguistique. Un nouvel abattoir arrivé à Mouscron permet de tirer vers la hausse le nombre d'abattage en Wallonie.

Les chiffres de la Flandre sont disponibles, bien qu'il faille être attentif à la Région de Bruxelles (Anderlecht). Cela risque d'être compliqué d'assembler tous les chiffres des différents acteurs. Quand on regarde les **chiffres d'abattages en Flandre**, on est sur une tendance à la baisse des abattages depuis 2017 que ce soit en mâles ou en femelles. 2020 a cependant montré des abattages constants de femelles et une légère hausse des abattages de taurillons (31 000). Les abattages de vaches (notamment les réformes laitières) restent importants en Flandre (203 000).

Quels types d'animaux vivants exportons-nous ? Il est difficile de connaître les détails des exportations types d'animaux. L'Arsia ne possède que les numéros d'enregistrement des animaux exportés. Il s'agit essentiellement d'animaux (taurillons) qui terminent leur engraissement à l'étranger, parfois jusqu'au Liban.

Quelles sont les perspectives que l'on peut dégager sur une période de 10 à 30 ans ? Il serait intéressant de savoir que l'on détient un grand nombre de données et de mettre en place des algorithmes et des big datas pour voir comment les choses pourraient s'orienter dans les années à venir car l'influence sur le marché n'est pas uniquement liée à une diminution du cheptel mais à toute une série de contraintes. Il serait intéressant de pouvoir lier toutes ces informations en parallèle afin de pouvoir estimer les tendances.

Une stratégie à conserver est celle de la **promotion**, défendre le secteur à chaque fois qu'il est attaqué. Le véganisme a une influence et donne une mauvaise image de l'élevage, même si cela ne semble pas avoir d'impact direct sur la consommation. Il est important de ne pas perdre de vue les évolutions des consommateurs comme le circuit-court (bovins élevés en Ardenne, abattus à Mouscron près de chez soi) afin de soutenir les éleveurs wallons.

L'aspect environnemental (consommation d'eau, émission du gaz à effet de serre) perçu par le consommateur doit être souligné dans le bon sens, une communication adéquate vers le consommateur est souhaitée pour expliquer l'impact environnemental (émissions de GES, puits de carbone des prairies, empreinte eau, etc.) de la viande bovine.

La **consommation de viande par les jeunes** est surtout de l'haché et ils consomment moins de viande. Des stratégies sont à développer pour consommer des morceaux plus nobles ou développer une consommation différente et toucher ce public.

On parle d'animaux mais au final on consomme des **kg de viande**. Il est intéressant de pouvoir remettre le nombre de kg de viande élevé et consommé. Il y a une différence avec le temps : comment évolue les animaux (poids, taille, etc). Cela a également un impact sur le produit importé/exporté. Les chiffres sont disponibles en poids animaux et en poids carcasses. Les animaux s'alourdissent légèrement au fur et à mesure du temps et donc oui ça a un impact sur l'évolution sur le temps long des abattages.



Par rapport à l'environnement, peut-on dire à partir de quand les vaches ont commencé à polluer ? Avant les ruminants faisaient partie d'un équilibre naturel du cycle du carbone et ça ne posait pas de problème. Certes il y a un peu plus de ruminants en Belgique maintenant qu'il y a 100 ans mais il faut pouvoir expliquer ceci aux citoyens.

Sur le **nombre d'animaux croisés bbb-race-française** ? Pour l'Arsia, il est difficile d'indiquer le nombre d'animaux puisqu'ils enregistrent le type racial et pas la race. L'encodage des types raciales est obligatoire, seul 10% des éleveurs enregistrent les races. L'enregistrement de la race est volontaire et pour l'instant. Une collaboration existe entre l'Arsia et l'Awé afin de pouvoir cerner la problématique des races croisées. Elévéo travaille sur la certification raciale.

Des questions se posent quant aux nouveaux **substituts de viande** (viande de laboratoire et substituts végétaux). Ce nouveau procédé aura certainement une influence. L'intention de consommer de la viande bovine est toujours présente mais l'intention est de consommer des produits de qualité, de consommer mieux.

La communication sur la **viande in vitro** est produite par des star up qui sont à la fois juge et partie. Le processus de fabrication en tant que tel n'existe pas encore à taille industrielle pour être commercialisé et donc il est difficile d'y voir clair. Ce type de produit ne pourrait pas s'appeler « viande » parce qu'il ne correspond pas à la définition de la viande (protection européenne). Il existe également des verrous technologiques à lever, ainsi que des verrous législatifs. L'entreprise qui développe un nouveau produit doit passer par différents filtres, en particulier une évaluation par l'EFSA même si les moyens financiers sont énormes. Quand ça deviendra transparent sur le processus (antibiotiques, serum fœtal, hormones, etc.), il y a de bonnes raisons de penser que les consommateurs s'en détourneront (il n'y a qu'à voir les remises en causes des additifs dont certains sont pourtant inoffensifs).

VI. Présentation de la CW3C et de ses missions par Antoine Clinquart et Alain Pirlot

La CW3C contrôle les classements dans les différents abattoirs wallons qui y sont soumis, sous la tutelle du SPW depuis 2007. Un AGW définit les modalités d'application du classement des carcasses. Il a été modifié en 2019 pour y inclure de nouvelles obligations dont l'obligation de la pesée à vif des animaux vivants. La CW3C est accrédité par Belac.

L'étiquette collée sur les bovins est montrée avec notamment le poids chaud et le triplet catégorie – conformation – état d'engraissement. Le numéro du classificateur est également repris.

Les **formes de présentation** autorisée sont présentées : de la 0 (forme standard) où l'on laisse la hampe, l'onglet et la queue et où l'émoissage (dans les limites de la législation) est autorisée. Les formes les plus utilisées sont la 1 et la 2.

L'éleveur peut introduire son n° de troupeau sur leur **site web où diverses données sont reprises.**

- Date d'abattage
- N° auriculaire
- Abattoir
- Catégorie – conformation et état d'engraissement de la carcasse
- Forme de présentation
- Poids chaud et poids chaud corrigé
- Poids vif
- Rendement carcasse

Le **poids chaud corrigé** consiste à calculer le poids chaud si la forme de présentation était la forme 0 (forme de présentation standard). Des coefficients de correction existent pour ramener le poids chaud de la carcasse en fonction de la forme de présentation pour la ramener en poids chaud corrigé en forme de présentation 0. On



rajoute en fait le poids des parties enlevées (hampe onglet et queue). Dans une logique saine, l'éleveur devrait être payé sur un poids corrigé.

L'émoussage (enlèvement partiel des graisses externes) est autorisé par la législation sur certaines parties (région ano-génitale + attache queue – hanche – dos – gros bout de poitrine + niveau tendre de tranche). Il est interdit de toucher au muscle peaucier (tissu musculaire sous-jacent). Cela correspond à une non-conformité majeure. Le seuil de non-conformité admis est de 5 %. Au-delà, un contrôle supplémentaire est réalisé et facturé à l'opérateur par le SPW (de l'ordre de 70 € la 1^{ère} fois et ensuite 220 € par contrôle supplémentaire).

91 % des bovins abattus en Wallonie sont sous **classe d'engraissement** 1 ou 2. Le bétail n'est donc pas très gras et ne nécessite pas forcément un émoussage. Cependant, l'émoussage est réalisé la plupart du temps sur demande des chevilleurs. L'émoussage sur une bête classée 1 a un effet nul sur le poids et pour les animaux classés 2, cela représente environ 0,2 % (1 kg par 500 kg de carcasse).

La pesée est évidemment un élément contrôlé vu son importance. Les balances sont étalonnées et contrôlées. Lors des contrôles, la tare (poids du crochet) est vérifiée par la CW3C. La vidéosurveillance est obligatoire depuis 2019 et évite de tricher (ex : soulever une patte d'un animal pour gagner 20 kg). S'il y a un litige, on peut aller revoir les images enregistrées au poste de pesée. La pesée de la carcasse doit pouvoir être refaite dans les 24 heures. La CW3C fait des repesées en abattoirs. La repesée peut aussi être faite sur demande d'un producteur si il y a litige et qu'il prévient la CW3C rapidement (dans les 24 h).

Pour éviter la falsification des données (un chevilleur qui voudrait modifier les données d'un abattoir), la CW3C a mis en place un **contrôle a posteriori des données envoyées par les abattoirs** et les compare aux données observées sur le terrain par le contrôleur de la CW3C. S'il y a eu modification a posteriori des poids ou classification, le CW3C peut le voir automatiquement.

Il faut préciser que le **coefficient officiel de ressuyage** (perte d'eau lors du refroidissement de la carcasse) est de 2% (il est défini dans le règlement européen et rappelé dans l'arrêté du gouvernement wallon). Or dans la pratique on entend souvent parler de coefficients plus importants.

Séance de questions réponses

Le système de collecte de données enregistre-t-il le log des différents opérateurs qui ont accès au **système d'encodage des données** ? Sait-on qui peut modifier une donnée collectée ?

Au sein de l'abattoir, on ne sait pas vérifier si l'opérateur a communiqué son mot de passe à une tierce personne. Il se peut également que l'on constate une erreur sur un rail ou qu'une carcasse ne soit pas correctement positionnée et des corrections peuvent être apportées soit par le directeur de l'abattoir soit par le responsable de qualité qui possède les accès aux données.

Les **classifications des carcasses « robotisées »** ont-elles un intérêt en termes d'objectivité et si oui est-ce faisable chez nous ? Deux abattoirs (un en Wallonie, un en Flandre) testent une machine de classement automatisé. Les contrôles permettront au constructeur de calibrer les machines. Des experts valideront la machine en fonction des données carcasses (fin novembre). Ces machines de classification sont basées sur des analyses d'images. Cela représente un investissement très important probablement pas accessible par les petits abattoirs. La méthode visuelle est imposée dans les abattoirs qui abattent plus de 75 bovins par semaine. En France, ces machines ont été rendues obligatoires pour les gros abattoirs mais l'homme a encore le pouvoir sur la machine en termes de décision de classement (la décision finale est prise par l'homme).

Si certains classificateurs se laissent influencer par des tierces personnes et si cela se produit trop régulièrement, la CW3C peut retirer l'**agrément de ces classificateurs**. Un éleveur soulève le fait que le classificateur est payé par l'abattoir alors que le contrôleur de l'AFSCA est payé par l'AFSCA. Pour une meilleure équité, ne faudrait-il pas trouver une séparation de ces postes.



Sur le long terme a-t-on vu au **niveau rendement carcasse** une évolution ?

La CW3C ne sait pas encore établir des statistiques car la nouvelle réglementation qui impose des pesées à vif est récente. Les premières pesées à vif auraient dû commencer le 1^{er} juillet 2020. Certains abattoirs, ont fait de la résistance. Aujourd'hui 7 abattoirs sur 9 pèsent à vif. 2 ne sont toujours pas en ordre. On devrait donc pouvoir prochainement avoir des statistiques à ce niveau-là pour les différents abattoirs. Cela pourrait aussi permettre de déceler des valeurs aberrantes.

L'émoissage ne devrait-il pas se faire après la pesée ?

Plusieurs solutions ont déjà été imaginées, comme ne pas permettre l'émoissage sur les classes d'engraissement 1 et 2. Mais ce n'est pas possible car la classification des carcasses se fait après l'émoissage. Le poste émoissage est avant la pesée. Différents problèmes techniques sont présentés pour expliquer pourquoi l'émoissage reste avant la pesée dans la ligne.

Le **coefficient de conversion poids chaud vers poids froid** est de 2 % dans le règlement européen. Ce règlement se base sur des données scientifiques. Cependant, rien n'oblige les opérateurs commerciaux de rémunérer sur ce critère ou bien sur un autre. D'ailleurs sur le terrain on observe souvent un coefficient de 3%. Par ailleurs, le poids chaud corrigé n'est pas toujours appliqué sur le terrain en lien et place du poids chaud pour servir de base de rémunération des éleveurs.

On parle beaucoup de l'importance de la **qualité de la viande** pour séduire le consommateur. Aura-ton- un jour de **nouveaux critères d'objectivation de cette qualité** et rêvons, d'une rémunération associée ?

Il existe des systèmes de classement qui vont au-delà de la carcasse et qui classe la viande. Le système MSA utilisé en Australie, qui n'est pas facilement transportable en Europe (car la qualité de la viande est assez différente). Ce système joue un rôle important dans la fixation du prix. Des débats en France ont lieu sur la prédiction de la tendreté de la viande, sur des critères de ce type. Il n'est pas exclu que dans le futur des outils et des technologies permettent une meilleure estimation de la qualité de la viande à moyen ou long terme.

A quelle **fréquence** sont faites les **vérifications** afin de dissuader les classificateurs et les abattoirs ?

Les contrôles de routine sont menés en fonction des volumes d'abattage. Dès qu'une non-conformité est relevée, un contrôle supplémentaire doit se faire dans le mois et s'intercale entre les contrôles de routines. Les contrôles sont inopinés. Les problèmes doivent être rapidement réglés. 3% de volume d'abattage doit être contrôlé.

Les participants souhaitent connaître les **procédures en cours pour les abattoirs qui ne respectent pas la conformité pour la pesée à vif**.

Les agents du SPW vont aller corroborer les constats de la CW3C afin de pouvoir mener des actions en justice. Ce genre de procédure prend du temps. Certains participants s'étonnent que 10 mois après l'entrée en vigueur de la législation, certains abattoirs ne sont toujours pas en ordre. L'aspect positif c'est que la plupart des abattoirs se sont mis en ordre suite aux négociations menées.

L'identification électronique n'est pas appliquée dans aucun abattoir pour la collecte des poids alors que cela permettrait d'éviter des erreurs dans les données encodées. C'est dommage pour le secteur.

Ce n'est pas à la CW3C à communiquer les résultats des classements mais au SPW. Par ailleurs la CW3C est tenue à la **confidentialité** en tant qu'organisme certificateur certifié par Belac. La CW3C a constaté les non-conformités et les a communiquées à la Région qui a dû également les constater et décider de la suite à donner à ces dossiers. Un contact va être repris avec le SPW pour connaître les procédures en cours.

VII. Divers

Prix juste

Le label « Prix Juste Producteur » permet de vendre ces produits à des prix assurant une meilleure rémunération de l'éleveur ou producteur.



En filière bovine, à l'heure actuelle, cela concerne des boucheries à la ferme, de vente de colis de viande, des bouchers ainsi que des filières plus longues (pour l'instant Cornu et Sainbioz). D'autres filières sont en discussion.

Easy-agri.com

La création du site Easy-agri.com permet à chaque producteur de pouvoir placer une annonce gratuitement pour la vente ou l'achat d'animaux de ferme. Un groupe facebook a été également créée. Elévéo permet la visibilité des annonces sur les différents sites d'Elévéo depuis quelques mois. Cela permet une meilleure visibilité des annonces postées sur easy-agri.

Mot de la fin

Le président de séance clôture l'assemblée en remerciant les différents intervenants et la qualité de leur intervention. Il est demandé au Collège des Producteurs de pouvoir dénoncer ce qui n'est pas fait correctement vis-à-vis des pesées. Une évolution positive est constatée malgré les moyens humains limités et à l'avenir des solutions seront certainement trouvées par rapport au contrôle des carcasses en abattoirs.



Listes des participants

Producteurs	Non producteurs
ALBANESE Maxime	BOUILLON Philippe – Président de la fédération nationale des bouchers, charcutiers et traiteurs
ANNET Nicolas	CLINQUART Antoine – Uliège – CW3C
BAUDOIN Gauthier	COLLET Anne-Lise – Agricall
BEGUIN Pierre	DECRUYENAERE Virginie – CRA-W
BILLA Benoît – Représentant Collège des Producteurs	DUBOIS Jean-Paul – Arsia
BRUNIN Philippe	ENGEL Sophie – Biowallonie
COLLIENNE Daniel	FIVET Chloé – CRA-W
DE COSTER Marie-Paule	HOUSEN Claire – APAQ-W
DELHEZ Pauline	HURDEBISE Julie – ULiège CTA Strée
DEROLOFFE Karine	MARCHAL Nicolas – FWA
DESBUYERES Yves-Marie – Représentant Collège des Producteurs	MATTART Philippe – APAQ-W
FASTRE Guillaume	MICHEL Jean-Claude – PQA
FEUTRY Dany	PIRLOT Alain – ULiège – CW3C
GOMAND Laurent – Représentant Collège des Producteurs	POCHET Pascal – SPW Direction Recherche et Développement
HOSTE Koenraad Producteur	RODA Mathilde – Nature et Progrès
LAURANT Marc	SERVAIS Luc – Wallonie Elevages
OTJACQUES Laurent	SIMONIS Octave - Corporation des bouchers charcutiers traiteurs de Liège et environs
RABEUX Adrien	VANDEPUTTE Amandine - APAQ-W
SON Jean-Marc	VEIDERS Helmuth – Bauernbund
WUIDAR Emile	
Quelques personnes connectées sans précision du nom et prénom	
	Socopro
Excusés	BELANGER Françoise – secrétaire
ANCEAU Christine – SPW Agriculture Ressources Naturelles et Environnement	GROSJEAN Emmanuel - coordinateur
CASSART Benoît – Fédération nationale du commerce de bétail	JONART Laurence - secrétaire
DEHON Caroline – Projet filière viande bovine bio - COWBIO	LEGRAND Quentin – chargé de mission filière viande bovine
HERMAN Henri – producteur – représentant du Collège des Producteurs	PONCIN Marie – chargé de communication
MARCHAL Sophie - BBBpromotion	SCHMIT Thomas – chargé de mission bio